

Bachelor

Mention « droit européen »

2026-2027

En complément au Bachelor of Law, la Faculté de droit de l'Université de Fribourg propose un Bachelor of Law avec mention « droit européen ». Pour l'obtenir, les candidat(e)s doivent suivre une formation particulière dans le domaine du droit européen en plus du cursus ordinaire.

Bachelor avec mention « droit européen »

Ravivée par la récente conclusion des négociations des « Bilatérales III » et leur transmission à l'Assemblée fédérale, la question des relations entre la Suisse et l'UE occupe une place importante dans l'actualité et apparaît comme un enjeu majeur dans un contexte géopolitique mondial incertain. Alors que les échanges entre la Suisse et l'UE ne cessent de croître, il est essentiel pour tout(e) juriste d'acquérir une formation en droit européen. Dans le cadre de la mention « droit européen », vous (re)découvrirez les 4 libertés fondamentales du droit de l'UE et réfléchirez à l'européanisation du droit privé national, sous l'égide de professeur(e)s reconnu(e)s internationalement. Cette mention s'adresse non seulement aux étudiant(e)s qui aspirent à une formation européenne et internationale, mais aussi à celles et ceux qui, par curiosité intellectuelle, souhaitent approfondir leurs connaissances du droit européen.

Conditions d'obtention de la mention

La mention « droit européen » au niveau du Bachelor s'obtient de la manière suivante :

2 cours obligatoires + 1 travail de proséminaire OU proséminaire II* = mention « droit européen »

- Les cours supplémentaires obligatoires, qui doivent être suivis en plus du cursus ordinaire, sont les suivants : **Droit européen II (droit du marché intérieur)** et **Introduction au droit privé européen**.
- Le travail écrit doit être rédigé sur un thème de droit européen. Pour les travaux de proséminaire, les étudiant-e-s doivent **prendre directement contact avec le ou la Professeur(e)**, sous la direction duquel/de laquelle ils souhaitent effectuer ce travail et mentionner à ce dernier/cette dernière leur intention de faire reconnaître leur travail pour la mention. Tous les domaines liés au droit européen entrent en ligne de compte, par exemple le droit pénal européen, le droit européen de la concurrence, le droit de la CEDH, etc. Pour les proséminaires II, il convient de se référer aux informations de la faculté (<https://www.unifr.ch/ius/fr/etudes/travauxécrits/niveau-bachelor-nouveau.html>).

* Les étudiant-e-s qui ont commencé leurs études de Bachelor of Law (à temps plein ou à temps partiel) à partir du semestre d'automne 2025 valident le **proséminaire II** dans le domaine du droit européen.

Les étudiant·e·s en Bachelor of Law (à temps plein ou à temps partiel) qui ont commencé leurs études au plus tard au semestre de printemps 2025 valident le **proséminaire II OU le travail de proséminaire** dans le domaine du droit européen.

Cours obligatoires et travail de proséminaire

➤ Droit européen II (droit du marché intérieur)

Le cours traite des **quatre libertés fondamentales** du droit de l'Union (libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux). Une partie importante du cours est consacrée à l'analyse de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et à la résolution de cas pratiques.

- Semestre d'automne : cours semestriel à raison de 2 heures hebdomadaires (4 crédits ECTS).
- Examen : écrit lors d'une session à choix.
- Le cours est donné chaque année en français et en allemand.

➤ Introduction au droit privé européen

Le cours propose l'étude de l'**européanisation** du droit privé national et ses limites. Il examine les efforts législatifs que l'Union européenne a entrepris à cet égard, notamment en adoptant des directives, et offre un aperçu des principaux arrêts de la CJUE en la matière. Le cours analyse par ailleurs pourquoi les efforts législatifs sont restés fragmentaires et pourquoi l'idée d'une codification plus générale a échoué. Le cours met l'accent sur les défis politiques, culturels et linguistiques en cause et montre de manière critique la manière dont les juristes et tout particulièrement les privatistes les ont ignorés.

- Semestre de printemps : cours semestriel à raison de 2 heures hebdomadaires (4 crédits ECTS).
- Examen : oral lors d'une session à choix.
- Le cours est donné chaque année en français et en allemand.

➤ Travail de proséminaire ou proséminaire II

La mention « droit européen » impose la rédaction d'un travail écrit dans le domaine du droit européen. Les étudiant·e·s qui ont commencé leurs études de Bachelor of Law (à temps plein ou à temps partiel) à partir du semestre d'automne 2025 valident le **proséminaire II** dans le domaine du droit européen. Les étudiant·e·s en Bachelor of Law (à temps plein ou à temps partiel) qui ont commencé leurs études au plus tard au semestre de printemps 2025 valident le **proséminaire II OU le travail de proséminaire** dans le domaine du droit européen. Tous les domaines liés au droit européen entrent en ligne de compte, par exemple le droit pénal européen, le droit européen de la concurrence, le droit de la CEDH, etc.

- 3 crédits ECTS.
- Rédaction du travail auprès du ou de la Professeur(e) de son choix.

Par ailleurs...

... Une inscription à la mention n'est pas nécessaire.

... La mention « droit européen » se conjugue également très bien avec la mention bilingue.

Master avec option spécifique « Europe »

La Faculté de droit de l'Université de Fribourg propose un Master of Law avec option spécifique « Europe » qui donne la possibilité aux étudiant(e)s d'approfondir plus encore leurs connaissances en droit européen.

Informations supplémentaires

- <https://www.unifr.ch/ius/besson/fr/enseignement/mentdroiteuro/>
- Règlement d'exécution : <https://webapps.unifr.ch/legal/fr/document/275719>
- Pour toutes questions, veuillez-vous adresser à Louise Tinguely (louise.tinguely@unifr.ch),
assistante diplômée auprès de la Chaire de la Prof. Astrid Epiney

09-07-2026 LT

